

COMPTE-RENDU
du Conseil communautaire
du jeudi 10 mars 2022 à 19h00



ORDRE DU JOUR

I.	FINANCES	2
01.	<i>Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022</i>	2
02.	<i>Ouverture anticipée de crédits avant le vote du budget 2022</i>	3
03.	<i>Cession d'un véhicule</i>	3
II.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4
04.	<i>Territoires d'Industrie : Création d'un poste d'animateur - GRAND EST TOURAINE</i> <i>Territoire d'Industrie</i>	4
05.	<i>Création de l'appel à projets « Tisseurs de liens » 2022</i>	5
06.	<i>Avenant à une convention de mise à disposition individuelle de plein droit ascendante</i> <i>en enfance-jeunesse</i>	7
07.	<i>Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la</i> <i>Communauté de communes du Val d'Amboise pour l'année 2021</i>	7
V.	MOTION	8
08.	<i>Motion de soutien au courageux peuple ukrainien face à l'agression militaire des</i> <i>troupes russes aux ordres de leur président Vladimir Poutine</i>	8
VI.	INFORMATIONS SUR LES DECISIONS	8
VII.	QUESTIONS DIVERSES	15

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 4 mars 2022

Date d'affichage :

Le 4 mars 2022

Nombre de conseillers
Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, également convoqué s'est réuni le jeudi dix mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA arrivé à 20h20, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Richard CHATELLIER, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON arrivée à 19h30, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Atman BOUCHEKIOUA donne pouvoir à Thierry BOUTARD jusqu'à son arrivée 20h20, Bernard PEGEOT donne pouvoir à Marie ARNOULT, Bernard PEGEOT donne pouvoir à Marie ARNOULT, Marc LEONARD donne pouvoir à Josette GUERLAIS, Marie-France HUREAU donne pouvoir à Thierry PRIEUR, Rémi LEVEAU donne pouvoir à Myriam SANTACANA, Pascal GASNIER donne pouvoir à Claude CICUTTI, Didier EWLART donne pouvoir à

Thierry PRIEUR, Jocelyn GARCONNET donne pouvoir à Catherine MEUNIER, Gismonde GAUTHIER-BERDON donne pouvoir à Richard CHATELLIER jusqu'à son arrivée 19h30, Blandine BENOIST donne pouvoir à Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Mesdames Nathalie SUPPLY, Marie-France HUREAU, Gismonde GAUTHIER-BERDON et Blandine BENOIST ainsi que Messieurs Atman BOUCHEKIOUA, José BONY, Bernard PEGEOT, Marc LEONARD, Rémi LEVEAU, Pascal GASNIER, Didier ELWART et Jocelyn GARCONNET.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Philippe DENIAU

La séance débute à 19h05.

Avant de commencer, la séance de ce conseil communautaire, le Président propose une minute de silence en l'hommage de Monsieur Daniel DURAN élu municipal de la Ville d'Amboise et conseiller Communautaire de 2001 à 2020 décédé le 18 février 2022.

Monsieur le Président énonce les pouvoirs reçus et propose Monsieur Philippe DENIAU comme secrétaire de séance, le Conseil communautaire approuve.

I. FINANCES

01. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Monsieur Thierry BOUTARD Président et Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président en charge des Finances de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présentent le Rapport d'orientation budgétaire 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} mars 2022,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 mars 2022,

Le Conseil communautaire est invité comme chaque année à débattre sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Ce débat doit avoir lieu dans la période de deux mois précédant l'examen du budget Primitif. Au cours du débat chacun peut faire entendre son point de vue et formuler des propositions. Il ne donne lieu à aucune décision mais doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante et est, à ce titre, transmis au représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de la tenue du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Arrivée de Gismonde GAUTHIER-BERDON à 19h30 à la fin de la lecture de la présentation du contexte national.

Arrivée d'Atman BOUCHEKIOUA à 20h20 pendant les échanges concernant le budget annexe eau potable.

Suite à la présentation, des échanges et discussions ont eu lieu. L'assemblée prend acte du rapport d'orientation budgétaire à l'unanimité.

02. Ouverture anticipée de crédits avant le vote du budget 2022

Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} mars 2022,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 mars 2022,

Le vote des Budgets Primitifs 2022 interviendra en avril 2022.

Afin d'assurer la continuité du service public et conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette du budget précédent, soit :

Pour le Budget Principal :

13 614 704 € *25% = 3 403 676 €.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 2 décembre 2021, des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 ont été autorisées à hauteur de **212 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de compléter la délibération tel que suit :

Renouvellement de la téléphonie	
Compte 2183-020 chapitre 21	7 500 €
Matériel informatique	
Compte 2183-020 chapitre 21	8 200 €
Audit du système réseau	
Compte 2031-020	2 900 €
TOTAL :	18 600 €

Soit un montant global de 230 600 €

Il est précisé que ces opérations seront inscrites au Budget Primitif 2022.

L'assemblée vote avec 27 voix votent pour, Rémi LEVEAU, Brice RAVIER, Myriam SANTACANA et Sandra GUICHARD s'abstiennent.

03. Cession d'un véhicule

Monsieur Thierry PRIEUR Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mars 2022,

Considérant la proposition du garage www.vendezvotrevoiture.fr 42, rue des Frères Lumière 37170 CHAMBRAY LES TOURS pour la reprise du véhicule **RENAULT Espace Blue DCI 200 EDC Initiale Paris** immatriculé **FH-452-CD** pour un montant de 26 740 € ;

Considérant que cette proposition a une durée de validité de 7 jours et que le prix pourra donc varier de + ou - 500 € lors de la réalisation effective de la cession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** la cession de ce véhicule aux conditions ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte concernant la cession de ce véhicule.

L'assemblée vote avec 25 voix votent pour, Rémi LEVEAU, Brice RAVIER, Myriam SANTACANA, Sandra GUICHARD votent contre et Lionel LEVHA avec Gérard LELEU s'abstiennent.

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

04. Territoires d'Industrie : Création d'un poste d'animateur - GRAND EST TOURAINE Territoire d'Industrie

Monsieur Pascal DUPRE, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Décret n° 2013-162 du 22 février 2013 modifiant le décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif à la conférence nationale de l'industrie

Vu le rapport présenté lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 relatif à un nouveau dispositif d'accompagnement au service des territoires à forte dimension industrielle.

Vu la labellisation accordée par le Ministère de l'Économie en date du 4 mars 2019,

Vu la signature du contrat territoire d'industrie du 21 mars 2021,

Vu le contrat signé,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 28 février 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 mars 2022,

Les Communautés de communes de Bléré Val de Cher, de Touraine Est Vallées, du Val d'Amboise, et du Castelrenaudais, ont été labellisées « Territoire d'Industrie », sous la bannière GRAND EST TOURAINE, suite au dépôt d'une candidature commune.

« Territoires d'industrie » est un programme lancé par le gouvernement pour faciliter la création d'activités industrielles et développer les adéquations entre les besoins en main d'œuvre des entreprises et la disponibilité des salariés et des demandeurs d'emploi.

« Soutenir et accélérer le développement des territoires français à forte dimension industrielle : c'est l'objectif du programme national Territoires d'industrie, lancé par le gouvernement fin 2018. L'État, la Banque des Territoires et sept opérateurs nationaux mobilisent des moyens financiers, techniques et humains en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels. »

Le programme national territoire d'industrie se structure autour de 4 axes :

- **L'attractivité**, grâce notamment à l'appui de la Banque des territoires mobilisée en priorité pour l'ingénierie, l'immobilier industriel et le foncier, ou de Business France en capacité de lancer des diagnostics d'attractivité et d'accompagner les démarches d'export ;
- **Le recrutement** des compétences nécessaires, par une mobilisation notamment du Plan d'investissement dans les compétences, ainsi que la définition d'un nouvel outil, le « volontariat territorial en entreprise » (VTE), qui vise à orienter de façon privilégiée les étudiants diplômés vers des PME industrielles, lesquelles éprouvent souvent des difficultés à recruter de jeunes talents, notamment lorsqu'elles sont éloignées des centres métropolitains ;
- **L'innovation**, en bénéficiant des dispositifs en faveur de la transition numérique, notamment 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur au profit des PME, et en mobilisant les moyens du Programme d'investissements d'avenir ;
- **La simplification**, notamment grâce à un l'appel à projets « France expérimentation » lancé le 20 décembre 2018 pour faciliter les demandes de dérogations administratives législatives et réglementaires des entreprises innovantes.

Le 23 avril 2019, le protocole d'accord qui lie le Grand Est Touraine avec l'État et le Conseil régional a été signé au Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie d'Amboise en présence de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales et d'Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'État à l'Économie.

La signature du contrat est intervenue le 29 mars 2021.

Dans le cadre de ce contrat, des fiches-actions ont été définies. Afin d'animer le dispositif « Territoire d'Industrie (TI) » sur le Grand Est Touraine, l'État a proposé de subventionner un poste animateur de programme TI, à hauteur de 80 000€ sur 2 ans.

Le reste à charge serait financé par les 4 Communautés de communes. La Communauté de communes Touraine Est Vallées est d'accord pour porter le poste (estimé à 1 000 euros /an et par communauté de communes)

À cette fin, une convention doit être signée entre les 4 Communautés de communes pour acter le portage de ce poste.

Au préalable, le conseil communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à signer la convention avec la CC Touraine Est Vallées pour le portage du poste d'animateur du programme Territoire d'Industrie.

Une réflexion est menée sur la mise en place d'une entente intercommunale entre les 4 territoires.

Considérant la possibilité pour les territoires de bénéficier d'un/e chargé/e de mission pour ce dispositif,
Considérant le soutien financier de l'État

Considérant que la communauté de communes Touraine Est Vallée accepte de porter le poste, et refacturera le reste à charge déduites les subventions acquises, selon une répartition entre communautés de communes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création d'un poste d'animateur Grand Est Touraine territoire d'industrie.
- **De co-financer** le reste à charge avec les 3 autres communautés de communes du Grand Est Touraine territoire d'industrie.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce projet et prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

III.SOCIAL

05. Création de l'appel à projets « Tisseurs de liens » 2022

Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, le cas échéant ;

Vu la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu l'avis favorable de la commission action sociale, lien social, habitat-logement et gens du voyage du 21 février 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 mars 2022 ;

Vu le projet de règlement de l'appel à projet tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Présentation de l'appel à projet :

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire et de nouveaux paradigmes font désormais partis de notre quotidien : distanciation sociale, gestes barrières... La création de l'appel à projets « Tisseurs de liens » en 2021 avait permis de soutenir des associations œuvrant en faveur de la solidarité et du lien social, des leviers essentiels de rebond en cette période de pandémie.

Si la situation sanitaire semble s'améliorer en ce début d'année 2022, lutter contre l'isolement, réduire les inégalités, résorber les fractures révélées et amplifiées par la crise, développer les échanges intergénérationnels, inventer de nouvelles formes de solidarité et de partage, renforcer le vivre ensemble sont autant de leviers qui peuvent être continuellement actionnés pour renforcer la cohésion sociale sur notre territoire.

Dotée d'une forte capacité d'adaptation, des associations sont des acteurs clés des dynamiques locales et porteuses de projets novateurs qui complètent l'offre de services et d'événements à destination des habitants. Depuis deux ans, les associations ont dû faire preuve d'ingéniosité pour maintenir des actions et se réinventer pour répondre aux nouveaux besoins qui émergent.

Bien qu'elles soient force de proposition pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire, les associations peinent souvent à trouver des financements pour mettre en place leurs actions ou expérimenter de nouveaux projets.

Fort d'une première édition réussie, le service social souhaite donc reconduire l'appel à projets « Tisseurs de liens » pour lequel il est proposé de mobiliser une enveloppe dont le montant final sera acté lors du vote du budget (avril 2022). Cet appel à projets vise à soutenir l'émergence ou le maintien d'actions favorisant le lien social et la solidarité de proximité sur le territoire du Val d'Amboise. Les projets devront répondre aux besoins identifiés par le service et encourager la participation des publics les plus vulnérables, les plus fragiles.

Par ailleurs, suite à la signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en septembre 2021, la Communauté de communes du Val d'Amboise souhaite réaffirmer son engagement en ajoutant un objectif supplémentaire au présent appel à projets : prévenir les violences intra-familiales et les violences faites aux femmes.

Afin de garantir la qualité des projets soutenus par la CCVA, il est proposé que cette enveloppe soit attribuée par le biais d'un appel à projets. Cela permet à la CCVA de fixer des objectifs à atteindre et sélectionner les projets qui apportent une réponse qualitative et pertinente. Il favorise également la créativité et l'émergence de solutions nouvelles afin de ne pas soutenir uniquement la reconduction d'actions existantes.

Enfin, la création de cet appel à projets est cohérente avec les évolutions du service Entour'âge proposées jusqu'ici. Cela permettra au service de se positionner comme facilitateur dans la mise place d'actions collectives favorisant le lien social sur le territoire et permettant de lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou handicapées.

Modalités pratiques :

L'appel à projets est ouvert aux associations.

Un règlement cadre précise les objectifs et modalités de déploiement de cet appel à projets. Il détaille également les conditions d'éligibilité et les critères d'évaluation.

Les projets devront être déposés avant le 02/05/2022. Ils seront examinés par la commission action sociale, lien social, habitat-logement et gens du voyage en mai-juin. Les projets sélectionnés seront ensuite soumis au vote du Bureau communautaire en juin-juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création de l'appel à projets « Tisseurs de liens » ;

- **D'inscrire** une enveloppe au budget 2022 de la CCVA pour financer le présent appel à projets (*dont le montant final sera connu suite au vote du budget*) ;
- **D'approuver** le projet de règlement d'intervention de l'appel à projets « Tisseurs de liens » tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à mettre au point ce règlement intérieur, le formulaire de réponse et la grille d'évaluation des projets ;
- **D'autoriser** le lancement de l'appel à projets « Tisseurs de liens » pour l'année 2022 ;
- **D'autoriser** le Président à instruire les dossiers reçus et acter la répartition des subventions en bureau communautaire.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

IV. RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION

06. Avenant à une convention de mise à disposition individuelle de plein droit ascendante en enfance-jeunesse

Monsieur Thierry PRIEUR, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015-12-15 du 15 décembre 2015 relative à la mise en place des conventions de mises à disposition individuelles de plein droit ascendantes et descendantes dans le cadre de la compétence Enfance-jeunesse,

Vu la délibération n°2018-02-01 du 29 mars 2018 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines et Mutualisation du 01 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mars 2022,

Vu l'avis du Comité technique de la Communauté de communes du Val d'Amboise du 03 mars 2022,

Suite à la demande de temps partiel d'un agent communal titulaire, il est nécessaire de passer un avenant à sa convention de mise à disposition du fait des modifications engendrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** ce projet d'avenant figurant en pièce annexe de la présente délibération,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant, à mettre au point et signer ledit avenant.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

07. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la Communauté de communes du Val d'Amboise pour l'année 2021

Monsieur Thierry PRIEUR, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines et Mutualisation du 01 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 02 mars 2022,

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 des articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les régions,

les départements, les communes et les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport « sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de ce rapport

L'assemblée prend acte à l'unanimité.

V. MOTION

08. Motion de soutien au courageux peuple ukrainien face à l'agression militaire des troupes russes aux ordres de leur président Vladimir Poutine

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente soumet à l'assemblée délibérante la motion suivante.

Le Conseil communautaire du Val d'Amboise, indigné par la violation de la souveraineté territoriale de la démocratie ukrainienne, tient à apporter tout son soutien moral aux victimes de cette agression inqualifiable et contribuera, ainsi que ses habitants volontaires, à l'aide financière humanitaire et sanitaire qui sera mise en place par le gouvernement de la république française.

Au nom des élus, le Président souhaite témoigner de son indignation face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de son soutien absolu aux Ukrainiennes, aux Ukrainiens qui subissent une terrible agression militaire de la part de l'Etat Russe.

Afin d'accompagner le mouvement de solidarité mondial qui s'organise, la Communauté communes du Val d'Amboise mettra à disposition un local qui deviendra un lieu de collecte d'aides humanitaires et apportera un soutien financier aux populations touchées une fois les dispositifs d'aides humanitaires stabilisés.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

VI. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

Décision du Bureau n°2021-62 du 8 décembre 2021 - Enfance – Jeunesse - Règlement intérieur et des tarifs du séjour de découverte du milieu Montagnard 2022

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** le règlement intérieur du séjour de découverte du milieu Montagnard tel qu'annexé ;
- **D'approuver** la tarification du séjour ;
- **D'autoriser** M. le Président ou Mme la Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse à signer ledit règlement intérieur et son annexe et tous les documents afférents à ce séjour.

Décision du Bureau n°2021-63 du 8 décembre 2021 - Environnement – Développement durable - Demande de subvention eau potable - Substituer les prélèvements ayant les plus forts impacts en mobilisant d'autres ressources - Diminuer la pression du cénomaniens

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté ;

- **De solliciter** auprès de l'Agence de l'Eau une subvention au taux le plus élevé de 50% dans le cadre de l'opération d'ensemble en vue de réduire la pression sur le prélèvement de la ressource en Cénomaniens sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Bureau n°2021-64 du 8 décembre 2021 - Environnement – Développement durable - Demande de subvention eau potable - Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable des collectivités - Equipements permettant d'optimiser la lutte contre les fuites : Sectorisation et prélocalisateurs acoustiques

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté ;
- **De solliciter** auprès de l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur de 70% dans le cadre de l'installation d'équipements permettant d'optimiser la lutte contre les fuites et d'améliorer le rendement du réseau d'alimentation en eau potable ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Bureau n°2021-65 du 8 décembre 2021 - Habitat Logement - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2023 relative à la poursuite de l'auto-réhabilitation accompagnée dans le parc de logements privés existants

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association les Compagnons bâtisseurs Centre – Val de Loire, tel qu'il est annexé à la présente décision.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat et au logement, à signer ladite convention.

Décision du Bureau n°2021-66 du 8 décembre 2021 - Habitat – Logement - Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2022 avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Amboise pour la gestion des hébergements d'urgence et des logements temporaires

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** le projet de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2022 annexé à la présente délibération.
- **De prendre acte** de la mise à disposition à titre gratuit des biens immobiliers et mobiliers situés au 11 et 45 avenue Léonard de Vinci à Amboise au profit du CCAS d'Amboise.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat et au logement, à signer ladite convention.

Décision du Bureau n°2021-67 du 8 décembre 2021 - Habitat – Logement - Attribution d'une aide en faveur de l'habitat privé - Aide Mon Plan Rénov'énergie

Le Bureau communautaire décide :

- **D'accorder** à Madame Sibel KURT une aide d'un montant maximum de 1 500 € pour le financement de travaux d'éco-rénovation.
- **De prendre acte** que cette aide sera versée après réalisation et paiement des travaux subventionnés sur présentation des pièces justificatives figurant dans le règlement des aides en faveur de l'habitat.
- **D'approuver** le fait que cette décision de Bureau vaut accord de commencement des travaux.
- **De réaffirmer** le principe selon lequel le montant de cette aide n'est pas définitif. Il pourra être recalculé sur la base du montant hors taxe des dépenses de travaux éligibles qui ont été réellement engagées (il peut être revu à la baisse mais pas à la hausse).
- **De prendre acte** qu'une copie de la présente décision sera adressée à :
 - o La Préfecture d'Indre-et-Loire ;

- La Trésorerie d'Amboise ;
- Madame Sibel KURT.
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-présidente déléguée à l'habitat et au logement à signer tous les documents liés à ce dossier.

Décision du Bureau n°2021-68 du 8 décembre 2021 – Culture - Demande de subvention au Conseil Régional - Projet artistique et culturel de territoire 2022 (PACT)

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** le dossier de Projet Artistique et Culturel de Territoire tel qu'il a été présenté.
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la culture à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de la programmation culturelle 2022 sur le territoire CCVA puis le cas échéant à signer en 2022 une convention d'application du PACT avec la région Centre Val de Loire et tous documents afférents.

Décision du Bureau n°2021-69 du 8 décembre 2021 - Développement économique - Aides en faveur des TPE du Val d'Amboise

Le Bureau communautaire décide :

- **D'octroyer** une subvention aux entreprises suivantes, dans le cadre du dispositif d'aide aux TPE pour le soutien aux investissements à vocation économique :

Entreprise – Commune – Adresse	Représentant	Activité	Projet	Montant de l'aide	Montant des Investissements	Effectif	Emploi créé
Un Coin de France 29, rue Nationale 37400 AMBOISE	Thierry Giroux	Art de la Table	Reprise de la boutique	4 912.39€	219 649,55 €	2	0
L'instant Emotion Centre commercial Léonard de Vinci 37400 Amboise	Karine Lenoir et Clélia Briard	Salon de coiffure	Reprise du salon	5 000€	400 000€	7	0
MK FORMATION Rue de Saint-Règle 37400 Amboise	Bruno Boulogne	Organisme de formation	Création d'un espace de formation	5 000€	267 000€	2	0
Atelier Adeline Parmentier 74, rue Nationale 37400 AMBOISE	Adeline Parmentier	Bijouterie/J oaillerie	Reprise de la boutique	5 000€	97 400 €	2	1 apprenti

Charcuterie Cottereau 40, Avenue Léonard de Vinci 37400 Amboise	Maxime Cottereau	Charcuterie	Reprise de l'entreprise	4 739€	27 805€	1	1
Total				24 651.39€	1 011 854.55€	16	1

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Bureau n°2021-70 du 8 décembre 2021 - Développement économique - Aide à l'immobilier d'entreprises - Projet immobilier de la société LAURIER automobiles

Le Bureau communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de **20 000 €** à la SCI « LAURIMMO » ou toute structure qui porterait le projet immobilier.
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Bureau n°2021-71 du 8 décembre 2021 - Développement économique - Aide à l'immobilier d'entreprises - Projet immobilier du Château de la Huberdière

Le Bureau communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de **20 000 €** à la Société « Elledipi » ou toute structure qui porterait le projet immobilier.
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Bureau n°2022-01 du 19 janvier 2022 - Enfance – Jeunesse - Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour la gestion des ALSH de Saint Ouen-les-Vignes et de Lussault sur Loire

Le bureau communautaire décide :

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Bul' de Mômes pour la gestion des ALSH de Lussault sur Loire et de Saint-Ouen-les-Vignes.
- **D'autoriser** M. le Président ou Mme la Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse à signer ladite convention et son annexe et tout document afférent à ce dossier.

Décision du Bureau n°2022-02 du 19 janvier 2022 - Administration générale - Demande de subvention DETR 2022 - Extension et réhabilitation de la boulangerie de St Ouen les Vignes

Le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **De solliciter** auprès des différentes instances (Etat, Région, Département, Europe...) toutes subventions aux taux les plus élevés possibles pour la réalisation de ce projet.
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Bureau n°2022-03 du 19 janvier 2022 - Administration générale - Demande de subvention DETR 2022 - Extension et amélioration thermique de la crèche 'Les Bouts d'Chou' à Amboise

Le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **De solliciter** auprès des différentes instances (Etat, Région, Département, Europe...) toutes subventions aux taux les plus élevés possibles pour la réalisation de ce projet.
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Bureau n°2022-04 du 19 janvier 2022 - Transition écologique - Convention d'objectifs 2022 pour l'organisation du Congrès national de la Fédération des usagers de la bicyclette

Le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** le projet de convention d'objectifs avec l'association Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB, tel qu'il est annexé à la présente décision.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-président délégué à la transition écologique, à signer ladite convention.

Décision du Bureau n°2022-05 du 19 janvier 2022 - Transition écologique - Demande de financements pour le plan de mobilité durable et alternatif

Le Bureau Communautaire décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-président délégué à la transition écologique, à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires potentiels (et notamment l'ADEME) d'après le plan de financement ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-président délégué à la transition écologique, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment les protocoles d'accord pour l'attribution des subventions.

Décision du Bureau n°2022-06 du 19 janvier 2022 – Habitat - Convention d'objectifs d'aide à la relance de la construction durable dans le cadre du Plan de France Relance

Le Bureau Communautaire décide :

- **D'approuver** le projet de convention d'aide à la relance de la construction durable avec l'Etat et les Communes d'Amboise, Cangey, Chargé, Limeray Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse et Saint-Ouen-les-Vignes.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat, à signer ladite convention.

Décision du Bureau n°2022-07 du 19 janvier 2022 - Habitat – Logement - Attribution d'une aide en faveur de l'habitat privé - Aide Mon Plan Rénov'énergie

Le Bureau communautaire décide :

- **D'accorder** à Madame Thiphany COUDARD et Monsieur Romain DELAHAYE une aide d'un montant maximum de 1 500 € pour le financement de travaux d'éco-rénovation.
- **De prendre acte** que cette aide sera versée après réalisation et paiement des travaux subventionnés sur présentation des pièces justificatives figurant dans le règlement des aides en faveur de l'habitat.
- **D'approuver** le fait que cette décision de Bureau vaut accord de commencement des travaux.
- **De réaffirmer** le principe selon lequel le montant de cette aide n'est pas définitif. Il pourra être recalculé sur la base du montant hors taxe des dépenses de travaux éligibles qui ont été réellement engagées (il peut être revu à la baisse mais pas à la hausse).
- **De prendre acte** qu'une copie de la présente décision sera adressée à :
 - La Préfecture d'Indre-et-Loire ;
 - La Trésorerie d'Amboise ;
 - Madame Thiphany COUDARD et Monsieur Romain DELAHAYE.
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement à signer tous les documents liés à ce dossier.

Décision du Bureau n°2022-08 du 19 janvier 2022 - Habitat – Logement - Attribution d'une aide en faveur de l'habitat privé - Aide Mon Plan Rénov'énergie**Le Bureau communautaire décide :**

- **D'accorder** à Monsieur Dimbisoa RAOELIARIVONY une aide d'un montant maximum de 1 500 € pour le financement de travaux d'éco-rénovation.
- **De prendre acte** que cette aide sera versée après réalisation et paiement des travaux subventionnés sur présentation des pièces justificatives figurant dans le règlement des aides en faveur de l'habitat.
- **D'approuver** le fait que cette décision de Bureau vaut accord de commencement des travaux.
- **De réaffirmer** le principe selon lequel le montant de cette aide n'est pas définitif. Il pourra être recalculé sur la base du montant hors taxe des dépenses de travaux éligibles qui ont été réellement engagées (il peut être revu à la baisse mais pas à la hausse).
- **De prendre acte** qu'une copie de la présente décision sera adressée à :
 - La Préfecture d'Indre-et-Loire ;
 - La Trésorerie d'Amboise ;
 - Monsieur Dimbisoa RAOELIARIVONY.
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement à signer tous les documents liés à ce dossier.

Décision du Bureau n°2022-09 du 19 janvier 2022 - Habitat – Logement - Attribution d'une aide en faveur de l'habitat privé - Aide Mon Plan Rénov'énergie**Le Bureau communautaire décide :**

- **D'accorder** à Madame Kelly LAUTRU et Monsieur Abdelkeder HAMIDAT une aide d'un montant maximum de 1 500 € pour le financement de travaux d'éco-rénovation.
- **De prendre acte** que cette aide sera versée après réalisation et paiement des travaux subventionnés sur présentation des pièces justificatives figurant dans le règlement des aides en faveur de l'habitat.
- **D'approuver** le fait que cette décision de Bureau vaut accord de commencement des travaux.
- **De réaffirmer** le principe selon lequel le montant de cette aide n'est pas définitif. Il pourra être recalculé sur la base du montant hors taxe des dépenses de travaux éligibles qui ont été réellement engagées (il peut être revu à la baisse mais pas à la hausse).
- **De prendre acte** qu'une copie de la présente décision sera adressée à :
 - La Préfecture d'Indre-et-Loire ;
 - La Trésorerie d'Amboise ;
 - Madame Kelly LAUTRU et Monsieur Abdelkeder HAMIDAT.
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'habitat et au logement à signer tous les documents liés à ce dossier.

Décision du Bureau n°2022-10 du 02 mars 2022 - Petite Enfance - Modification du règlement intérieur commun des crèches**Le Bureau communautaire décide :**

- **D'approuver** la modification du règlement intérieur des crèches devenu règlement de fonctionnement, tel que présenté en annexe de la présente décision.
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président délégué à la petite enfance et l'enfance jeunesse à signer les documents afférents.

Décision du Bureau n°2022-11 du 02 mars 2022 - Développement économique, numérique et touristique - Convention de partenariat entre le Comité Régional du Tourisme Centre Val de Loire et la Communauté de communes du Val d'Amboise autour de la satisfaction des visiteurs**Le Bureau communautaire décide :**

- **D'approuver** la conclusion d'une convention d'accompagnement avec le CRT ou toute personne morale, représentant la structure aux conditions précisées dans le document figurant en annexe.

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Décision du Bureau n°2022-12 du 02 mars 2022 - Développement économique - Pépinière d'entreprises - Location par Val d'Amboise d'un bureau à l'entreprise « C. ACCAMBRAY ECOM » représentée par Monsieur Corentin Accambray

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** la conclusion d'une convention d'occupation précaire avec M. Corentin Accambray ou toute personne, représentant l'entreprise « C. ACCAMBRAY ECOM » aux conditions suivantes :
Bureau de 30 m² au loyer mensuel hors taxes de 390 euros (trois cent quatre-vingt-dix euros), majorée de la TVA en vigueur.
Prise à effet le 1er mars 2022
Durée : 12 mois
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Décision du Bureau n°2022-13 du 02 mars 2022 - Développement économique - Reconduction du bail commercial du Bar de Saint Ouen les Vignes

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** la reconduction du bail commercial avec la SNC SLSR représentée par Mme Sabrina RAVELEAU et Mme Stéphanie LABBE pour la location du bar de St Ouen Les Vignes aux conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 502.87 euros TTC (cinq cent deux euros et quatre-vingt-sept centimes),
 - Prise à effet le 1 mai 2021
 - Durée : 9 (neuf) ans
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Décision du Bureau n°2022-14 du 02 mars 2022 – Culture - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec les écoles de musique d'Amboise, Nazelles-Négron, Limeray et Mosnes - avenant n°2 -

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** l'avenant aux CPOM avec les écoles de musique du territoire tel qu'annexé à la présente décision,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant légal à signer ladite convention et tout document afférant à ce point.

Décision du Bureau n°2022-15 du 02 mars 2022 – Culture - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la Ville d'Amboise, l'association Prise d'Assos, l'association La Simplese, l'association Quinte et Sens, l'association Camerata Ambacia, l'association Théâtre dans la Nuit, l'association La Charpente – Projet artistique et culturel de territoire 2022 (PACT)

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** la convention de partenariat entre la commune d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022, telle qu'annexée à la présente décision ;
- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association Prise d'Assos et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel

de Territoire 2022 et pour l'organisation du festival BD en 2022, telle qu'annexée à la présente décision ;

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association La Simplese et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022 et pour l'organisation du festival « La Musica in Audacia », telle qu'annexée à la présente décision ;
- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association Quinte et Sens et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022 et pour l'organisation du festival « Gourmandises musicales en Amboisie, de Bach à Bacchus », telle qu'annexée à la présente décision ;
- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association Camerata Ambacia et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022 et pour l'organisation de ses concerts telle qu'annexée à la présente décision ;
- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association Théâtre dans la Nuit et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022 et pour l'organisation de ses spectacles de théâtre, de musique et d'humour telle qu'annexée à la présente décision ;
- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association La Charpente et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022 et pour l'organisation de « Pièces Jointes #3 » telle qu'annexée à la présente décision ;
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président délégué à signer lesdites conventions et les documents afférents.

Décision du Bureau n°2022-16 du 02 mars 2022 - Environnement – Développement durable - Demande de subvention DSIL 2022 - Eau potable - Substituer les prélèvements ayant les plus forts impacts en mobilisant d'autres ressources - Diminuer la pression du cénomaniens

Le Bureau communautaire décide :

- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté ;
- **De solliciter** auprès des différentes instances (Etat, Agence de l'eau...) toutes subventions aux taux les plus élevés possibles pour la réalisation de ce projet.
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant inscrite à l'ordre du jour, le Président clôture la séance à 22h00 puis donne rendez-vous au prochain conseil communautaire du 7 avril 2022.

Affiché le 17.03.2022
Acte exécutoire

Le Président,

Thierry BOUTARD